



# DOSSIER D'INSCRIPTION

## Activités de la Forme

### Option Cours Collectifs

Monsieur     Madame

Nom : .....

Nom de Naissance : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Ville et département de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

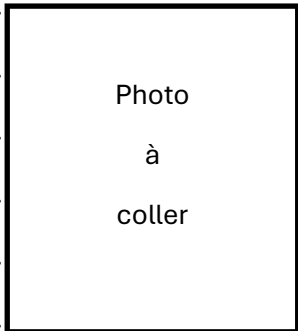
.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Email (en Majuscule): .....@ .....

Identifiant France Travail : .....



Merci de cocher **la date** sur laquelle vous souhaitez passer vos **épreuves physiques (TEP)**

<b>DATES</b>		<b>LIEUX</b>
<input type="checkbox"/> Mardi 16 Juin 2026		Aix en Provence (13)
<input type="checkbox"/> Vendredi 11 Septembre 2026		

Fait à ....., le .....

Signature du candidat



## **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

### ***Vous postulez uniquement aux épreuves physiques (TEP) ?***

*Fournir les pièces suivantes :*

- Le présent document dûment rempli et signé
- Une photo à coller sur la première page de la demande d'inscription
- Une photocopie recto verso de votre carte nationale d'identité **en cours de validité**
- Annexe 1** : Un certificat médical de non-contre-indication **datant de moins d'un an**  
**(certificat médical type ci-après)**
- Le règlement des tests : **30€** correspondant à l'organisation des épreuves et des frais de dossier (paiement par chèque à l'ordre de Prépa-Sports, espèces ou en ligne sur notre site internet)

### ***Vous postulez à la formation avec Prépa-Sports ?***

*Fournir également les pièces suivantes :*

- Une photocopie de l'attestation responsabilité civile (année en cours)
- Une photocopie du **diplôme PSC** ou équivalent (PSE1, PSE2, AFGSU, SST en cours de validité)
- Une photocopie de l'attestation de droit (téléchargeable sur le compte AMELI.FR)
- Annexe 2** : Attestation d'honorabilité (**signer uniquement la page 2**)
- Un CV et une lettre de motivation exposant le projet de formation

## COMMENT TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER ?

**TEP AF  
CC**



**Par courrier ou sur place**

### **Prépa-Sports**

285 rue du Docteur Aynaud  
13100 Aix-en-Provence  
04 42 90 57 08



**Par mail au format PDF  
uniquement**

**[contact@prepa-sports.com](mailto:contact@prepa-sports.com)**

*Une convocation vous sera adressée par mail une semaine avant la date des tests*

**Date de clôture des inscriptions : Une semaine avant la date de test**



*Accessible aux personnes en situation de handicap (contacter notre référent au 04 42 90 57 08)*

### **FORMATIONS DIPLOMANTES**

Isabelle SIMONETTI  
[isimonetti@prepa-sports.com](mailto:isimonetti@prepa-sports.com)

### **FORMATIONS DIPLOMANTES ET CONTINUES**

Yohan BONNET  
[ybonnet@prepa-sports.com](mailto:ybonnet@prepa-sports.com)

### **FORMATIONS SECOURISME**

Morgane VIDAL  
[mvidal@prepa-sports.com](mailto:mvidal@prepa-sports.com)

# CERTIFICAT MEDICAL

Document obligatoire pour les tests et/ou à l'entrée en formation



**Pour être valable à l'inscription, ce certificat doit être daté de moins d'1 an à l'entrée en formation**

Je soussigné(e), Docteur .....

Demeurant à .....

.....

## Certifie avoir examiné

Mr, Mme,.....

Né(e) le.....

Taille.....

Poids .....

Demeurant.....

**Et avoir constaté que son état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique, à l'animation et à l'encadrement des activités physiques et sportives :**

- En lien avec les Activités de la Forme option Cours Collectifs**

Observations éventuelles :.....

Fait à ..... Le .....

Signature et cachet du médecin



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Délégation régionale  
la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports

## LES OBLIGATIONS D'HONORABILITE ET DE DECLARATION DES STAGIAIRES EN FORMATION DANS LES METIERS DE L'ANIMATION ET DU SPORT

### I. Dans l'animation

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :

1 / S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :

« Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus :

- Des atteintes à la personne ;
- Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ; De la mise en danger de la personne
- Des atteintes aux libertés de la personne ;
- Des atteintes à la dignité de la personne.

2 / S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2 (via l'application de télé- déclaration d'ACM).

NB : Le bulletin n°2 peut être délivré aux dirigeant.e.s des organismes de droit public ou de droit privé qui exercent une activité culturelle, éducative ou sociale auprès des publics fragilisés.

### II. Dans le sport

Les éducateurs sportifs « stagiaires » (en cours de formation) sont désormais tous soumis à l'**obligation de déclaration** quel que soit leur statut. Ces stagiaires doivent donc se déclarer auprès du préfet (dans les faits, du SD JES) de leur lieu principal d'activité [article R. 212-87 du code du sport](#) par la voie électronique via <https://eaps.sports.gouv.fr>

Ces stagiaires « déclarants » devront fournir les pièces mentionnées à l'[article A. 212-176 du code du sport](#). Le Préfet de département s'assure que les stagiaires déclarant leur activité n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour délit mentionné à l'[article L. 212-9 du code du sport](#), en demandant aux services judiciaires nationaux un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2).

Afin de s'assurer que la ou le stagiaire a effectivement respecté cette obligation, l'organisme de formation et la structure d'alternance peuvent lui demander de fournir son attestation de déclaration.

**Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs, des publics fragilisés ou dans l'encadrement des activités physiques et sportives avec tous les publics.**

### *III. La démarche d'effacement*

**La démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge.**

La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs. Elle peut par exemple être justifiée par un projet professionnel, un casier judiciaire vierge étant indispensable pour l'exercice de certains métiers.

L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. **La demande d'effacement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive.** Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

**Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation,**

NOM, prénom : .....

Fait à ..... Le

Signature :

